FORMULAIRE DE CANDIDATURE "CHEMINS AU NATUREL"

Tenté·e de prendre part à l'aventure de "Chemins au Naturel" avec votre classe? Quelle excellente idée!

En guise de préambule, voici un petit rappel des conditions de participation au projet :

- La commune doit être associée au choix du chemin et doit avoir donné son accord pour l'aménager
- Le chemin doit (idéalement) se situer à maximum 3km de l'école
- Le chemin doit être suffisamment large que pour que l'on puisse y réaliser des aménagements (idéalement, 3.5m de largeur)
- Le projet doit prévoir au moins une zone réservée à la plantation et/ou au semi
- Ce projet requiert du temps et de la motivation, assurez-vous d'avoir les deux en stocks et des personnes prêtes à s'investir avec vous
- La commune doit s'engager dans le projet et dans l'entretien du chemin
- La possibilité du soutien de quelques passionnés de nature est un atout (ex: groupe de travail du Plan Communal de Développement de la Nature « PCDN », des associations ou locales naturalistes)

Vous trouverez dans les pages suivantes, la liste de toutes les informations à fournir pour postuler au projet.

Nous vous recommandons d'imprimer ce formulaire pdf et de l'utiliser comme brouillon. Une fois que vous aurez collecté toutes les informations, autorisations, trouvé des soutiens et pris des belles photos, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne (le lien se trouve sur la page du projet "Chemins au Naturel" sur notre site Internet : www.tousapied.be).

Attention, la version électronique se remplit en une fois et ne peut être sauvée en cours de route pour y revenir! Nous vous recommandons donc vivement l'utilisation préalable de cette version pdf afin de rentabiliser votre temps au maximum.

Les formulaires de candidatures doivent être soumis pour le 31 juillet au plus tard.
Les classes sélectionnées seront prévenues au plus tard pour le 31 août.
Si certains points vous posent question, n'hésitez pas à nous contacter:
maxime.lemoine@tousapied.be

tous à pied

FORMULAIRE DE CANDIDATURE "CHEMINS AU NATUREL"

Ce dossier de candidature a pour objectif de nous aider à sélectionner les projets qui seront retenus. En effet, Tous à pied ne peut suivre et offrir le matériel nécessaire à la réalisation qu'à un nombre limité de « Chemins au naturel ».

LE GROUPE D'ENFANTS

COORDONNÉES DE L'ÉCOLE ET DE LA CLASSE

Nom

Adresse : Rue + N° + Code postal + Ville

Tél/GSM

Coordonnées de la direction
(Nom, Tél/GSM, mail)

Nbre d'enfants dans l'école

Nbre d'enfants dans la classe

Classe concernée

TYPE D'ENSEIGNEMENT

Ordinaire ou spécialisé (biffez la mention inutile)

INSTITUTEUR.TRICE ACCOMPAGNANT.E DU PROJET

Nom

Tél/GSM

Mail

LE CHEMIN, LIEU DU PROJET

Voici les critères à respecter pour le choix du chemin. Il doit être : **public**, **proche de l'école (moins de 3km)**, **fréquenté** mais idéalement **interdit à la circulation des véhicules motorisés** ou très large avec des abords (bords du chemin, talus, bandes enherbées ...) **assez large (3,5m).** Des aménagements en faveur de la biodiversité doivent pouvoir y être entrepris avec l'**accord de la commune ou du propriétaire.**
Lors de votre recherche, associez la commune qui doit donner son accord et/ou la personne ou le groupe qui vous apportera son soutien (cf.ci-dessous). Soyez aussi vigilant à la proximité de champs ou pâtures (pulvérisation et présence d'animaux pouvant manger les plantations).

Si vous hésitez entre différents chemins, contactez-nous.

La largeur des chemins vicinaux est inscrite sur la cartes des Atlas, celle des chemins innomés peut être trouvée sur les plans de cadastres. Ces deux documents sont disponibles à l'administration communale.

Documents obligatoires à joindre : extrait de carte où l'école et le chemin sont clairement indiqués + photos présentant le départ, l'arrivée, les éléments particuliers, la largeur ...). C'est une condition d'acceptation du dossier de candidature.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom ou N° du chemin

Situation géographique (par exemple entre la rue ... et ...)

Longueur du chemin :

Distance entre le chemin et l'école (idéalement moins de 3km) :

Largeur totale de l'assiette (largeur du passage + bas cotés, talus ...) :

Si la largeur du chemin est inférieure à 3,5m et nécessite donc des aménagements sur les abords en accord avec la commune ou le propriétaire, détaillez ici la situation

FRÉQUENTATION

Accès autorisé aux motorisés ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Si oui, possible de l'interdire durant les animations ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Passage de personnes non-motorisées ?	très fréquent - fréquent - occasionnel (biffez la mention inutile)

LES ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Dans le cadre de ce projet, nous vous proposons de réaliser avec les enfants toute une série de petits aménagements, de semis et de plantations le long du chemin adopté.

Il est impératif que vous déterminiez au moins une zone réservée à la plantation et/ou au semi. Vous pourrez choisir parmi la plantation de fruitiers, de haie, d'arbustes à petits fruits et le semi d'une bande fleurie. Le choix définitif se fera en concertation, une fois la première animation réalisée.

Enfin nous déterminerons aussi avec vous la possibilité de réaliser d'autres petits aménagements comme le placement de nichoirs, d'abri à hérisson, de gîte à insectes, de tas de pierre, de tas de bois, de perchoir à rapace, de baignoire à oiseaux. À noter que seuls les plants et nichoirs sont offerts dans le cadre de l'animation.

ZONE RÉSERVÉE À LA PLANTATION

Zone réservée à la plantation ?	oui - non (biffez la mention inutile)

TYPE DE PLANTATION ENVISAGÉ

Fruitiers ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Haies ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Arbustes à petits fruits ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Semis de bandes fleuries ?	oui - non (biffez la mention inutile)

L'ADOPTION OFFICIELLE DU CHEMIN

Dans le cadre de ce projet les enfants adoptent le chemin sur lequel ils travailleront. Cette adoption est formalisée par une **charte (fournie par TàP) signée** d'une part par les enfants et d'autre part, par le propriétaire du chemin. Il est donc **essentiel d'informer la commune ou le propriétaire du chemin,** de votre candidature et **de vous assurer de son adhésion. Ils doivent être associés au choix du chemin.**

CONTACTS AVEC LA COMMUNE

L'appel à projet vous a été transmis par la commune (si non, par quel biais) ?	oui - non (biffez la mention inutile)
La commune a été associée au choix du/des chemins ? Si NON, pourquoi ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Un.e employé.e communal.e appuie le projet? Service Nom et prénom Tél/GSM Mail	oui - non (biffez la mention inutile)
Un.e échevin.e communal.e appuie le projet ? Compétences Nom et prénom Tél/GSM Mail	oui - non (biffez la mention inutile)
Le projet a été soumis au Collège qui a donné un accord de principe en cas de sélection de votre candidature ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Y-a-t-il des conditions d'accès ? Si oui, lesquelles ?	oui - non (biffez la mention inutile)

S'IL S'AGIT D'UN AUTRE PROPRIÉTAIRE QUE LA COMMUNE

Nom et Prénom	
Tél/GSM	
Mail	
Le propriétaire a-t-il donné son accord de principe ?	oui - non (biffez la mention inutile)

SOUTIEN ET AIDE DISPONIBLES

POUR LES ASPECTS NATURALISTES

Avant d'entamer les actions de terrain, vous devrez **définir d'un plan d'aménagement** ; il sera alors nécessaire d'avoir l'**avis d'un naturaliste** qui connait bien les milieux naturels locaux. De plus, l'aide de ce naturaliste local sera précieuse pour accompagner les enfants dans la découverte de la nature qui borde leur chemin.
Pour trouver un naturaliste et/ou un groupe qui pourra vous aider, pensez à la locale de Natagora, la locale des CNB (Cercle des naturalistes Belges), les groupes de travail du PCDN ou PCDR (Plan Communal de Développement de la Nature/ Programme Communal de Développement Rural) et/ou demandez à l'éco-conseiller de la commune.

La personne responsable du projet est naturaliste ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Un groupe/une personne vous apportera son soutien ? Nom del'association/groupe Nom et prénom de la personne de contact Tél/GSM Mail	oui - non (biffez la mention inutile)

POUR LE TRAVAIL DE TERRAIN

Pour réaliser des plantations le long du chemin, il sera nécessaire d'aider les enfants **pour la préparation du terrain** (creuser les trous, etc.).Vous pourrez compter sur l'aide :

Du service travaux de la commune ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Des parents ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Du groupe "naturaliste" ?	oui - non (biffez la mention inutile)

Pour réaliser **les autres aménagements** : tas de bois, tas de pierres, gîte à insectes, gîte à hérissons, perchoir à rapaces… vous pourrez compter sur l'aide :

Du service travaux de la commune ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Des parents ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Du groupe "naturaliste" ?	oui - non (biffez la mention inutile)

Les panneaux seront installés sur le bord du chemin (1 grand et 10 petits panneaux didactiques concernant les aménagements). Les panneaux et le support du grand panneau seront fournis par Tous à Pied, pas les dix petits piquets. Pour réaliser ce travail, vous pourrez compter sur:

Le service travaux de la commune ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Les parents ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Le groupe "naturaliste" ?	oui - non (biffez la mention inutile)

AUTRE PROJET NATURE

L'école a-t-elle déjà participé à un autre projet nature/biodiversité/écologie ?	oui - non (biffez la mention inutile)
Si oui, lesquels ?	
En quelle année ?	
La classe concernée par ce projet était-elle impliquée ?	oui - non (biffez la mention inutile)

COMMUNICATION

Par quel biais avez-vous pris connaissance de l'appel à projet de "Chemins au Naturel" ? (page facebook de TàP, via la commune, via une autre école participante, etc)

Pensez-vous à d'autres moyens de diffusion pour l'appel à projet de "Chemins au Naturel"? Si oui, n'hésitez pas à nous en faire part.

REMARQUES

Si vous pensez à d'autres informations, remarques ou commentaires qui pourraient nous être utiles dans la sélection des projets, n'hésitez pas à nous en faire part ici :

Collecte de données personnelles - Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ASBL tous à pied. Elles sont conservées tant que l'ASBL poursuit ses activités et ne sont utilisées que pour des projets en lien avec l'ASBL tous à piede. Les données ne sont pas communiquées à des tiers ou commercialisées (il faudra changer cela quand on fera la convention avec Vivre Ici). Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données du 14 avril 2016 adopté par le Parlement européen et d'application à parti du le 25 mai 2018, vous pouvez exercer vos droits prévus dans ladite loi et dit règlement en nous contactant via notre info@tousapied.be. Plus d'info sur sur le Déclaration de l'ASBL Sentiers.be relative à la protection de la vie privée via ce lien : http://www.tousapied.be/2018/05/24/declaration-de-lasbl-sentiers-be-relative-a-la-protection-de-la-vie-privee/